Doctorat : Architecture

Présentation

- La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche, elle conduit à la production de connaissances nouvelles. (arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat) Elle comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale.

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

- Le candidat doit avoir validé une formation de niveau master, ou équivalent, dans le champ disciplinaire de son projet.

Candidature

Modalités de candidature

- Campagne d'appel à candidature

Modalités de candidature spécifiques

Pour déposer un dossier de thèse, il est nécessaire d'avoir identifié au préalable un(e) directeur(ice) — ou deux dans le cas d'une codirection — de thèse habilité(e) à diriger des recherches (HDR) dans une des unités de recherche rattachées à une des écoles doctorales.

Conditions d'admission / Modalités de sélection

- Les candidat(e)s ne peuvent soumettre leur dossier que dans une seule spécialité. Le dossier de candidature doit être complet selon les pièces demandées lors de l'inscription. . La candidature est validée par l'Ecole doctorale

Durée de la formation

- 3 années
- Autre***

6 ans à temps partiel

Lieu(x) de la formation

- Autre****

Public

Niveau(x) de recrutement

- Baccalauréat général

Langues d'enseignement

- Français
- Anglais

Rythme

- Temps aménagé

Modalités

- Partiellement à distance

Renseignements

julie.amiot-guillouet@cyu

Et après ?

Niveau de sortie

Année post-bac de sortie

- Bac +8

Niveau de sortie

- BAC +8

Poursuites d'études

- Non
- Habilitation à diriger des recherches dans le cadre d'une carrière académique

Programme

• Le doctorant se forme, par le biais de la pratique, au travail de chercheur, qui peut se dérouler sur le terrain, au sein d'un laboratoire ou, éventuellement, dans des locaux d'un partenaire industriel. Il bénéficie de toutes les infrastructures et services de l' Université pour mener à bien ses recherches.
Le travail de thèse est

encadré par un ou plusieurs directeurs de thèse, habilités à diriger des

recherches. La formation est jalonnée par des comptes rendus intermédiaires,

qui sont des résultats partiels des recherches menées sur un temps donné. Le

doctorant est amené à rédiger un ou plusieurs articles scientifiques, qui

peuvent être publiés, et contribueront à la rédaction de la

thèse.

Pour compléter sa formation,

le doctorant s'engage à suivre un programme de formations disciplinaires et de

formations transversales proposées par les écoles doctorales et le Collège

doctoral.